



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS

**913-26-59 : Consultation pour une Mission
d'accompagnement au diagnostic préalable à la
révision du Schéma Directeur de la Vie Étudiante
(SDVE) de l'Université de Limoges**

Université de Limoges
33 rue François Mitterrand
87032 LIMOGES

- Cahier des charges –

Table des matières

1. Contexte	2
2. Objectif de la prestation	2
3. Indicateurs et résultats de la prestation	3
4. Obligations de moyens - Point d'étape	4
5. Obligation de résultat et niveau de qualité attendu des Livrables	5
6. Durée envisagée	6
7. Protection des données.....	6
8. Confidentialité	6

1. Contexte

L'Université de Limoges souhaite engager la révision de son Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE) afin de renforcer sa conformité aux attendus méthodologiques du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, structurer une politique de vie étudiante plus stratégique, territorialisée et évaluée, et mieux répondre aux enjeux actuels liés aux conditions de vie et de réussite des étudiants.

L'analyse du SDVE actuel met en évidence plusieurs limites :

- insuffisance du diagnostic objectif ;
- faible structuration des indicateurs ;
- absence de hiérarchisation stratégique ;
- territorialisation limitée ;
- gouvernance et évaluation peu formalisées.

Afin de disposer d'un état des lieux fiable et partagé, préalable à la révision du SDVE, l'Université de Limoges souhaite confier à un prestataire spécialisé une mission d'accompagnement portant sur la réalisation d'un diagnostic stratégique, territorial et participatif de la vie étudiante.

2. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de permettre à l'Université de Limoges de disposer d'un diagnostic:

Pôle Partenariats**Direction des Stratégies et des Partenariats**

- objectifé ;
- partagé ;
- territorialisé ;
- opérationnel ;
- directement exploitable pour la révision du SDVE.

Le prestataire devra :

- identifier les besoins prioritaires des étudiants ;
- mettre en évidence les fragilités et les inégalités ;
- analyser les usages et les situations de non-recours aux dispositifs existants ;
- objectiver les spécificités des différents sites universitaires ;
- identifier les leviers d'amélioration ;
- proposer des orientations stratégiques pour le futur SDVE.

Le diagnostic devra contribuer à structurer la future stratégie de vie étudiante autour des axes suivants :

1. lutte contre la précarité étudiante ;
2. valorisation de l'engagement étudiant ;
3. lutte contre les discriminations et prise en compte des publics spécifiques ;
4. promotion de la pratique sportive et lutte contre la sédentarité ;
5. promotion de la santé physique et mentale ;
6. amélioration de l'offre de services aux étudiants ;
7. amélioration de la qualité de vie, du bien-être, du lien social et du sentiment d'appartenance.

3. Indicateurs et résultats de la prestation

La prestation devra produire des résultats objectivés et vérifiables permettant à l'établissement de disposer d'éléments d'aide à la décision.

Les résultats attendus comprennent notamment :

- un diagnostic statistique consolidé fondé sur les données disponibles (OVE, CVEC, CROUS, santé, sport, handicap, réussite étudiante, données territoriales, diagnostics existants) ;
- une identification des données disponibles, des données manquantes et des indicateurs mobilisables ;
- une analyse territoriale mettant en évidence les spécificités des différents sites et les éventuelles inégalités territoriales ;
- une synthèse des besoins et attentes exprimés lors de la concertation ;
- une analyse des usages et des situations de non-recours aux dispositifs ;
- un benchmark d'établissements comparables et l'identification de bonnes pratiques transférables ;

Pôle Partenariats**Direction des Stratégies et des Partenariats**

- une hiérarchisation des enjeux et des besoins prioritaires ;
- des préconisations stratégiques argumentées et opérationnelles ;
- des propositions d'indicateurs de suivi et d'évaluation du futur SDVE.

Le prestataire devra veiller à produire des analyses fondées sur des données objectivées, expliciter les hypothèses retenues et justifier les recommandations formulées.

4. Obligations de moyens - Point d'étape

Pour la réalisation de la mission, le prestataire devra mettre en œuvre les moyens suivants :

Analyse documentaire et statistique

- analyse des documents stratégiques existants ;
- analyse des dispositifs de vie étudiante ;
- exploitation des données quantitatives disponibles ;
- identification des données complémentaires nécessaires.

Diagnostic territorial

- analyse des spécificités de chaque site universitaire ;
- étude des conditions de vie étudiante selon les territoires ;
- analyse de l'accès aux services, aux soins et à la mobilité ;
- analyse des dynamiques partenariales locales.

Démarche participative

Organisation d'une concertation associant :

- étudiants ; élus étudiants ; associations étudiantes ;
- services universitaires ;
- enseignants et enseignants-chercheurs ;
- partenaires institutionnels ;
- collectivités territoriales ;
- CROUS ;
- acteurs de santé ;
- acteurs sportifs et culturels.

Cette concertation devra comprendre :

- des entretiens ;
- des ateliers collectifs ;
- des focus groups ;
- une enquête étudiante ;
- des restitutions intermédiaires.

Gouvernance et suivi

Le prestataire participera :

- à une réunion de lancement ;
- aux réunions du comité technique ;
- aux réunions du comité de pilotage ;
- aux restitutions intermédiaires ;
- à la restitution finale.

Des points d'étape seront organisés à chaque fin de phase afin de valider les travaux réalisés avant le lancement de la phase suivante.

5. Obligation de résultat et niveau de qualité attendu des Livrables

Le prestataire devra remettre les livrables suivants :

Livrable	Contenu attendu
Note méthodologique	Méthode détaillée (notamment animation), gouvernance, calendrier
Cartographie des acteurs	Identification des parties prenantes et gouvernance
Diagnostic quantitatif	Analyse statistique consolidée
Diagnostic qualitatif	Synthèse des concertations
Analyse territoriale	Diagnostic et enjeux par site
Benchmark	Comparaisons nationales et bonnes pratiques
Rapport de diagnostic	Synthèse globale, constats et enjeux prioritaires
Note stratégique	Préconisations, priorités et orientations
Support de restitution	Présentation destinée aux instances de gouvernance

Les livrables devront être :

- structurés et argumentés ;
- rédigés dans un langage clair et accessible ;
- fondés sur des données objectivées ;
- directement exploitables pour la rédaction du futur SDVE ;
- accompagnés de supports de présentation adaptés aux instances universitaires ;
- remis sous formats modifiables et PDF.

Les recommandations devront être opérationnelles, hiérarchisées et adaptées aux spécificités de l'Université de Limoges.

Une attention particulière sera portée :

Pôle Partenariats
Direction des Stratégies et des Partenariats

- à la qualité de la concertation étudiante ;
- à la prise en compte des sites éloignés ;
- à l'opérationnalité des préconisations ;
- à la transférabilité des outils produits.

6. Durée envisagée

La durée prévisionnelle de la mission est estimée à **6 à 7 mois**. Le démarrage est envisagé à compter de **septembre 2026**.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Phase	Durée estimée
Cadrage	1 mois
Collecte et analyse des données	2 mois
Concertation	2 mois
Analyse et synthèse	1 mois
Restitution finale	1 mois

Le candidat pourra proposer des ajustements à ce calendrier, sous réserve du respect des échéances de l'établissement.

7. Protection des données

Le titulaire s'engage à respecter strictement la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), conformément aux dispositions prévues au CCAP.

8. Confidentialité

L'ensemble des données, et documents transmis ou produits dans le cadre du présent marché sont strictement confidentiels.

Ils demeurent la **propriété exclusive de L'Université de Limoges**. Aucun usage, diffusion ou conservation en dehors des besoins stricts du marché ne pourra être effectué par le titulaire. En cas de non-respect de cette clause le titulaire sera pénalement responsable.